

DEVELOPPER UNE APPROCHE REGIONALE

Président de séance : Madame Michèle JACOBS (France)

Chef de cabinet du président de TV5 Europe

RAPPORT THEMATIQUE

Monsieur **Hichem SKIK** (Tunisie)

Professeur à l'Université de Tunis I

Mesdames, Messieurs,

J'ai été chargé de faire devant vous un rapport synthétisant les interventions et les discussions qui ont porté sur le thème "Développer une approche régionale" dans les Séminaires régionaux préparatoires à ces Assises de Hué, séminaires tenus à Tunis, (Monde arabe) Antananarivo (Océan Indien) Vientiane (Asie du Sud-Est), Port au Prince, (Caraïbe) Dakar (Afrique) Montréal (Amérique du Nord) Chisinau (Europe Centrale et Orientale) et Lyon (Europe Occidentale et Méditerranéenne).

Permettez-moi de commencer cette tentative de synthèse en relevant ce qui apparaît de prime abord comme un paradoxe. N'est il pas paradoxal, en effet, que dans des séminaires organisés sur une base régionale et au cours des Tables rondes qui avaient à débattre des meilleurs moyens de "développer une approche régionale", la plupart de ces Tables rondes aient commencé leurs débats en s'interrogeant sur le sens même des termes "région, régionalisation" etc. ?

Voici à titre d'exemple, ce qu'en dit M. Cheymol, chef du projet "Le français dans le monde" (séminaire Caraïbe) :

"Qu'est-ce que la régionalisation ? On ne peut feindre de croire que tout le monde entend ce terme dans le même sens. La notion semble quelque peu usée par un emploi abusif qui la transforme, pour reprendre des expressions imagées, en tarte à la crème, en

serpent de mer ou en improbable panacée. Depuis de nombreuses années, la régionalisation apparaît au centre de tous les débats comme la muse favorite de la décentralisation ”.

Madame Leila Rezk, de son côté, déclarait (séminaire Océan Indien) : “ aujourd’hui, nous sommes, des années après la première idée de régionalisation, en train de concevoir un concept qui reste flou, qu’on le veuille ou non ”.

On peut, dans un premier mouvement, penser qu’il s’agit là de ce que les linguistiques et les logiciens appellent des “ questions rhétoriques ”, de ces fausses questions qu’aiment bien poser les conférenciers, les pédagogues, etc. pour solliciter la réponse de l’auditoire. On peut aussi penser qu’il s’agit là d’une manière, fréquente chez les universitaires, de commencer un cours par la discussion de la “ définition des termes ”.

Mais les discussions qui ont eu lieu au sujet de la notion de région montrent qu’il ne s’agit pas que de cela.

Je n’en veux pour preuve que le fait suivant : lors de la conférence d’Europe occidentale et méditerranéenne de Lyon, le mot “ région ” a été utilisé par les intervenants dans pas moins de cinq ou six acceptations, plus ou moins différentes, dont voici les principales :

1) une zone géographique à l’intérieur d’un pays, ayant des caractéristiques qui la distinguent des autres régions de ce même pays : on a ainsi, présenté les expériences de “ régions ” comme l’Alsace, en France ou la Sarre en Allemagne.

2) une zone géographique située à cheval sur des frontières d’Etat et englobant des pays constituant des régions communes avec d’autres “ régions ” (toujours au sens 1) voisines. Ainsi a-t-on décrit la situation de la “ région ” Sar-Lor-Lux (Sarre-Lorraine-Luxembourg).

3) un espace géopolitique, comprenant plusieurs pays présentant à la fois une proximité géographique et/ou des affinités historiques, culturelles, économiques... et s’étant dotés de structures de coordination ou d’intégration plus ou moins grande : tel est le cas, par exemple, du Maghreb, de l’Europe occidentale etc.

Notons que de telles entités régionales peuvent appartenir elles-mêmes à des entités du même type, mais plus englobantes comme le monde arabe ou l’Afrique, puis le Maghreb, l’Europe pour l’Europe occidentale, ou encore l’Euro-Méditerranée.

On constate très rapidement que ces différentes acceptions-conceptions de la région ne sont nullement contradictoires ou exclusives l’une de l’autre : en fait, il s’agit

d'appartenances "inclusives", en cercles concentriques : la Lorraine est une région de France ; elle constitue avec la Sarre et le Luxembourg une région de l'Europe, laquelle constitue une entité régionale qui a des points communs, des affinités etc. avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée avec lesquels elle constitue une région : l'Euro-Méditerranée.

C'est, bien entendu, dans le sens transnational que le terme région est pris à l'AUPELF, et les "séminaires régionaux" ont réuni des pays dont la proximité (pas seulement géographique) fait qu'ils constituent, à des degrés divers, bien entendu, des entités géopolitiques et/ou économiques, culturelles, etc.

On notera aussi que de nombreux participants à ces séminaires régionaux se sont interrogés sur le fait de savoir si le groupe de pays auquel ils sont censés appartenir et qui est réuni dans un même séminaire, constitue une entité régionale réelle, ceci en raison des différences qui séparent ces pays (cf. par exemple l'énumération, par le Ministre des affaires étrangères de Haïti, des "facteurs qui retardent le processus d'intégration de la Caraïbe et empêchent toute position régionale sur des problèmes communs"), de leur absence d'homogénéité politique, économique ou culturelle (cf. la situation de la région Amérique du Nord) ou en raison de tentatives de coordination ou d'unité, pas toujours réussies (exemple du Monde arabe).

Tout cela signifie-t-il que les séminaires régionaux ont conclu à l'impossibilité de toute approche régionale ?

Au contraire, un leitmotiv a ponctué tous les séminaires, toutes les tables rondes de ces séminaires, et s'est exprimé avec une certaine inquiétude, voire une certaine angoisse. Ce leitmotiv peut être résumé ainsi : certes, l'intégration, voire la concertation régionales sont difficiles par ce qu'elles imposent comme dépassement des expériences malheureuses, comme abandon de certaines parcelles de souveraineté, comme effort d'organisation et de coordination pour dégager ce qui est commun, malgré les hétérogénéités, sans sacrifier les spécificités nationales.

Mais, face à la mondialisation des marchés, à la globalisation économique et politique qui se met en place, face aux dangers d'une uniformisation culturelle par l'imposition d'un modèle unique, faut-il "baisser les bras", accepter partout le modèle ultra-libéral et monoculturel ?

Si on ne veut pas baisser les bras, si on veut s'inscrire dans la mondialisation mais sans sacrifier les cultures et les langues nationales au profit d'une anglophonie généralisée

alors — et ici, je donne la parole à Michel Ribelo (Séminaire Océan Indien) “ l’intégration régionale peut être une des réponses à la montée des inégalités, due au jeu d’une sphère économique et financière qui dépasse les Etats. La régionalisation est à même de développer des capacités anti-dérégulatrices... de proposer de nouvelles régulations sociales, économiques et culturelles. ”

Les participants ont donc insisté sur la nécessité d’une approche régionale des problèmes de l’éducation en général et de la gestion de l’enseignement du français particulièrement.

A ce sujet, les participants ont souligné le fait que l’AUPELF a, presque à sa création, opté pour une décentralisation régionale, puisqu’après le siège de Montréal, le premier bureau à être ouvert a été celui de Dakar, et ce dès 1968, c’est-à-dire avant le bureau de Paris. Depuis, l’AUPELF a poursuivi dans cette voie en multipliant les bureaux régionaux qui couvrent actuellement toutes les régions du monde.

Une telle approche doit permettre d’élaborer, à partir d’une politique linguistique globale, des stratégies spécifiques à tel ou tel ensemble de pays, qui seront elles-mêmes traduites, toujours à l’échelon régional, en actions à entreprendre dans chaque pays.

L’instance régionale servira de “ plate-forme intermédiaire ”, apte, par sa proximité, à saisir rapidement les besoins communs, à leur trouver des solutions adaptées, à susciter les interventions les plus efficaces, à mobiliser les ressources nécessaires, d’une manière solidaire et non concurrentielle comme cela se passe trop souvent aujourd’hui.

Cette activité régionale pourra se concrétiser dans l’immédiat par un certain nombre de décisions, d’orientations, de piste de réflexions... jugées urgentes, prioritaires ou prometteuses. Parmi toutes les recommandations faites en ce sens, je citerai ici les plus récurrentes ou les plus générales, en espérant que toutes les autres recommandations bénéficieront de l’attention qu’elles méritent.

1. Une des principales recommandations de presque tous les séminaires régionaux, qu’ils ont formulées avec beaucoup de conviction, de passion même, consiste à faire en sorte que l’espace francophone ne soit pas seulement un espace linguistique, mais soit aussi un espace de développement économique, social et culturel. Car, comme l’ont fait remarquer plusieurs intervenants, dans la situation de difficultés économiques, de pénurie financière que connaissent plusieurs pays, du Sud notamment, les systèmes éducatifs sont souvent eux-mêmes en crise, ce qui a pour conséquence inéluctable la dégradation de l’enseignement en général, y compris l’enseignement du français.

Pis encore : des intervenants ont souligné que dans de nombreux pays, l'enseignement privé s'offre comme alternative là où l'enseignement public est en difficulté : s'adressant au public nécessairement restreint de ceux qui ont les moyens de payer des études coûteuses, ce genre d'enseignement tend souvent à se faire plus attrayant... en se faisant anglophone !

2. Il doit être clair pour tous que la politique de diffusion et de consolidation du français pour être crédible, acceptée et efficace, ne doit en aucune façon être assimilée à une " francisation, prolongement déguisé de la situation coloniale ".

La politique de la Francophonie doit, au contraire, être comme le propose désormais l'AUPELF une politique nouvelle, prônant un plurilinguisme d'ouverture : elle cherchera à développer l'usage du français, mais aussi des autres langues, sans exclusivisme ni hégémonisme.

3. Pour évaluer la situation du français de chaque région et dans chaque pays " langue nationale ", " langue officielle ", " langue véhiculaire ", " langue seconde ", " langue étrangère privilégiée " " langue étrangère " etc.) ses usages sociaux, son statut dans les différents pays, les différentes régions, ainsi que l'évolution de cette situation — pour pouvoir aussi définir avec précision les besoins et les demandes et y répondre de la manière la plus efficace possible, les Séminaires régionaux ont recommandé la mise sur pied d'Observatoires régionaux du français, avec des antennes par pays. De tels observatoires ne manqueraient pas de donner des descriptions scientifiques précises de la richesse et de la diversité du français dans la Francophonie, ce qui constituerait un outil précieux pour toute politique d'aménagement linguistique et de réforme de l'enseignement en français.

4. Dans la diffusion du français, un rôle central échoit bien entendu aux formateurs. Une politique ambitieuse de formation des formateurs devrait être élaborée sur une base régionale pour définir des actions de formation adaptées, élaborer les manuels et les documents didactiques à un moindre coût.

5. Les participants ont, dans tous les séminaires régionaux, recommandé la création d'une université virtuelle à dimension universelle, mais modulable de façon à pouvoir intégrer les besoins régionaux et nationaux.

6. Une grande attention a été portée aux aspects qualitatifs de l'enseignement de français.

a) De nombreux intervenants ont souligné que le français doit se donner les moyens nécessaires pour se rendre apte à exprimer les sciences et techniques les plus modernes, les technologies nouvelles, notamment, — afin de ne pas être cantonné dans le rôle — prestigieux, mais finalement suicidaire — de langue de culture et de “ belles lettres ”.

b) Mais en même temps, de nombreux participants ont souligné le danger qu'il y aurait à réduire l'enseignement du français à un aspect purement fonctionnel, utilitaire : car, si on cherche un instrument de communication suffisamment simple — ou simplifié — pour servir de langue de communication internationale, l'anglais serait tout désigné, et d'ailleurs il remplit déjà de plus en plus ce rôle, (ce qui n'est pas en soi négatif). Le français est et doit rester la langue d'une littérature prestigieuse, la langue des droits de l'homme, etc.

c) Développer la dimension “ culturelle ” du français ne signifie cependant pas l'enfermer dans un carcan rigide de normes conservatrices. Une telle attitude risquerait de créer chez les apprenants une appréhension, un sentiment d'insécurité qui peut les pousser à rechercher un moyen d'expression plus maniable, plus “ confortable ”.

7. Les participants ont recommandé de développer des projets communs visant à créer un environnement, médiatique notamment, francophone, en encourageant la création et le développement de radios, de journaux locaux ou régionaux — à côté des médias extérieurs comme TV5, qui rend des services appréciables.

8. Il serait souhaitable que soient créés, dans les différentes régions, des centres de ressource et de documentation qui pourraient servir en même temps de centres de consultation de documents sur le français et la Francophonie, de concertation et d'échanges entre les intervenants dans la région — notamment les enseignants — et de centre de recherches pour rendre la didactique du français plus efficace.

9. Il est indispensable de favoriser la circulation des idées et des hommes à l'intérieur de l'espace francophone, qui doit devenir un espace convivial d'échange et de partage — ce qui est contradictoire avec toute politique restrictive concernant les visas, par exemple, qui ne peut que séparer, alors que le besoin est si grand de rassembler !

10. Afin d'assurer le suivi de l'application des décisions qui seront prises à ce sujet, il est recommandé de mettre en place des structures régionales et de les doter de moyens financiers et humains — afin qu'ils soient capables d'aider à l'exécution des projets régionaux.

Mesdames, Messieurs,

Je suis sûr que vous conviendrez avec moi qu'il était quasiment impossible de refléter assez fidèlement toute la richesse et la diversité des débats qui ont eu lieu, au cours de cette année, aux quatre coins du monde, par des centaines d'hommes et de femmes, enseignants, chercheurs, artistes, écrivains, hommes d'affaires, responsables administratifs et politiques etc., tous hommes et femmes de terrain, ayant en commun l'expérience de l'usage et de la diffusion du français.

J'ose espérer, cependant, que j'ai réussi à vous dire la conviction, partagée par ces participants, que l'évolution actuelle du monde a rendu aigus à la fois les problèmes de communication planétaire, abolissant les frontières et ceux de la sauvegarde de l'identité et de la spécificité.

Comme vous l'avez remarqué, les participants n'ont, à aucun moment, préconisé un repliement frileux dans une quelconque citadelle fortifiée de la Francophonie : cela semble à la fois stérile et dangereux.

Tous sont conscients, au contraire, que l'évolution vers la mondialisation et les échanges (pas seulement commerciaux !) est une évolution rendue inéluctable, (sinon souhaitable) par l'évolution technique et les nécessités économiques.

Mais tous aussi sont décidés à militer pour que cette mondialisation ne soit pas un appauvrissement, par la diffusion planétaire d'un système économique unique, par l'hégémonie politique d'une seule puissance d'un modèle culturel et social uniforme, ou d'un monolinguisme réducteur.

Ils sont persuadés que cette mondialisation doit être l'occasion pour inventer un nouvel humanisme, basé sur les notions de co-développement, de solidarité. Dans cette optique, les participants souhaitent la promotion des moyens de communication élargis à ceux offerts par les nouvelles technologies. Ils considèrent comme positif le développement des langues de grande diffusion : l'anglais, bien sûr, mais aussi les autres langues, parmi lesquelles, comme on l'a dit, le français trouvera naturellement sa place.

C'est donc un plurilinguisme ouvert et dynamique qui est prôné, jetant des ponts entre les hommes, tout en respectant leur identité culturelle et linguistique.

Dans la promotion de cette diversité culturelle et linguistique, tous les séminaires ont estimé qu'une approche régionale des problèmes était susceptible de permettre de sortir des généralités, des vœux pieux et du "saupoudrage".

Pour donner un contenu à une telle approche, de nombreuses recommandations ont été faites. Je viens d'en présenter devant vous quelques-unes. Mais la documentation constituée par toutes les interventions, les conférences, les discussions des différents séminaires constitue une mine d'idées, de pistes de réflexion, de propositions, de recommandations. Il serait réellement dommage de se contenter de cette modeste synthèse, dans laquelle, loin d'avoir comme le poète Du Bellay "inventé ce que j'ai traduit chez les autres", je me suis contenté d'exprimer les axes essentiels qui m'ont semblé avoir traversé les débats, utilisant donc souvent les phrases des autres pour dire leurs idées, en essayant d'éviter toute expression d'une opinion personnelle.

C'est pourquoi je vous demanderai de m'autoriser à terminer par une recommandation personnelle : que tout cet important corpus constitué par les documents régionaux fasse l'objet d'un examen attentif, soit dans le cadre des structures régionales de suivi proposées ici, soit dans le cadre de l'AUPELF-UREF (le Conseil d'Administration, par exemple) afin d'y recueillir toutes les idées susceptibles de faire avancer, sur le terrain concret, l'approche régionale.

CONFERENCES INTRODUCTIVES

La Francophonie dans la régionalisation géopolitique du monde

Monsieur Jean-Claude GUILLEBAUD (France)

Ecrivain et directeur des éditions Arléa

Chers amis vietnamiens qui nous accueillez dans votre pays, chers amis pédagogues, venus d'un peu partout, Madame la Présidente, je n'ai pas beaucoup de chance car je m'étais assigné le rôle du fou et Claude Hagège m'a chipé le rôle. Claude Hagège, en effet, nous a dit qu'il voulait être le fou de ces Assises. Alors, je voulais vous demander l'autorisation d'être le fou adjoint, le sous-fou ou peut-être encore le fou du dernier jour. Quand on dit " fou ", vous comprenez bien de quoi on parle. Je ne suis pas diplomate, je ne suis pas membre des services secrets, je ne suis pas militaire, ni membre du Quai d'Orsay, je ne suis même pas membre de l'AUPELF. Je n'ai aucune responsabilité, je suis irresponsable. Toutes les paroles que je vais prononcer n'engagent donc que moi, ce qui n'est déjà pas mal. C'est d'ailleurs le propre du fou que de n'engager que lui. Le fou est celui, qui, périodiquement, vient dire tout haut ce qui circule tout bas, celui qui vient mettre les pieds dans le plat ou encore, comme on dit parfois du journaliste, vendre la mèche. Je me propose de vous vendre la mèche.

Je vais vous faire une confidence : je ne me suis rallié que très récemment à cette idée de Francophonie. Je ne comprenais pas très bien, du temps où j'étais journaliste au *Monde*, ce que cela pouvait vouloir dire. Cette idée me semblait passablement bizarroïde, un peu désuète, un peu " outre-mer ". D'ailleurs aujourd'hui encore, dans la presse, et cela a été dit hier soir, la Francophonie n'est pas très bien accueillie, ou si elle l'est c'est un peu comme la philatélie : par des spécialistes isolés. Il se trouve que je suis désormais

plus conscient de l'importance de la Francophonie, je suis un converti de la dernière heure. Comme vous le savez, ce sont souvent les plus enflammés. Je me propose donc de vous inviter à réfléchir sur les trois paradoxes qui m'empêchaient d'adhérer à cette idée de Francophonie et la réponse à ces trois paradoxes qui ont finalement levé mes résistances.

Ces trois paradoxes, appelons-les, si vous le voulez bien, le paradoxe colonial, le paradoxe impérial et le paradoxe du ventriloque. Je passerai par pertes et profits le paradoxe hôtelier qui fait que nous venons tenir les Assises de la Francophonie dans un hôtel qui s'appelle le Century Hôtel, comme cela ne vous a pas échappé.

Le paradoxe colonial est assez facile à définir. Au fond, quand nous rameutons nos amis francophones, nos cinq cents millions d'amis francophones, nous les invitons à se mobiliser dans une résistance anti-coloniale. Le nouveau colonialisme étant évidemment représenté et incarné par ce raz-de-marée américanophone qui recouvre progressivement le monde avec une puissance dont nous n'avions pas idée au temps des guerres coloniales, une puissance incomparablement supérieure : celle de la télévision, des médias, du symbolique, du rayonnement de l'individualisme tel qu'il est perçu par les gens du sud ; une puissance que je juge infiniment supérieure à celle des anciennes canonnières coloniales ou des anciens bombardiers B52. Un exemple : la première fois que je suis revenu au Viêt Nam, vingt ans après la guerre, c'était en 1992. En débarquant à Hanoi, j'ai visité le parc Lénine. Dans ce parc, il y a des carcasses de B52 abattus par les SAM vietnamiens, il y a aussi des enfants qui jouent. J'y ai rencontré un petit vietnamien ; il portait une casquette Rambo et il m'a demandé un Coca-Cola !

Je me suis dit : " Est-ce qu'il sait, ce petit garçon, que Rambo, au cinéma, tuait surtout des Vietnamiens ? C'est même comme ça que ce personnage est devenu célèbre. " Je ne suis pas vietnamien, mais je crois que si j'avais été un ancien combattant de l'armée populaire vietnamienne, j'aurais écrasé une larme, pour ne pas dire plus.

Donc, la puissance de cette américanisation actuelle est sans comparaison avec tout ce que nous avons connu jusqu'à présent. La Francophonie, d'une certaine manière, consisterait à rameuter nos amis pour résister à cela. Fort bien. Mais n'y a-t-il pas un paradoxe dans le fait que la Francophonie est elle-même le produit d'un autre empire colonial ? C'est-à-dire de l'empire précédent. Qu'est-ce que la Francophonie, sinon le produit d'une *autre* démarche coloniale, impériale, celle de nos parents, celle de nos grands-parents ? N'y a-t-il donc pas un paradoxe singulier et le risque de basculer, via la

Francophonie, dans une sorte de nostalgie néo-coloniale ? J'ai des amis en Afrique, ou dans le Maghreb, pour qui la liberté et l'identité a consisté à ne plus parler français. Et je suis parfaitement conscient du caractère saugrenu que peut revêtir, à leurs yeux, cette démarche. Pour un jeune Djiboutien qui veut retrouver la langue et la poésie Afar ou Issa, il peut sembler ambigu de vouloir — impérialement — lui parler de Francophonie. Au fond ce paradoxe colonial qui rôde dans toutes les réunions sur la Francophonie, pourquoi ne pas le regarder en face ? Pourquoi ne pas en parler à haute voix ? Ce qui m'a fait surmonter ce paradoxe, je vais vous le dire. Et Claude Hagège a exprimé une très forte et belle remarque hier, quand il a rappelé que la langue française, dans l'avenir, appartiendrait de moins en moins aux Français seuls. Par conséquent, la Francophonie n'est plus affaire de territoire, de nostalgie ou de *revival* colonial. C'est aujourd'hui l'affaire d'une immense communauté de cinq cents millions de personnes dans laquelle nous Français devenons de plus en plus minoritaires. Et tant mieux.

J'ajouterai que, comme éditeur, je suis bien placé pour savoir que c'est souvent hors de France que la langue française est la plus créative, la plus inventive, la plus vivante. Très souvent ce sont les écrivains d'Afrique noire francophone, du Maghreb, de Haïti ou des Antilles qui réinventent la littérature francophone. Sur un autre plan nous sommes tous admiratifs pour le dynamisme de nos amis québécois dans la défense de la Francophonie. Parfois, il contraste assez joliment avec notre propre résignation à nous Français de France. Ainsi la vie francophone est-elle devenue prépondérante hors de France. Le paradoxe colonial ne me gêne plus parce que, au sens strict du terme, il a disparu.

Le deuxième paradoxe, c'est ce que j'appelle le paradoxe impérial. Au fond il recouvre cette grande affaire de mondialisation dont on a beaucoup parlé depuis hier matin, et à propos de laquelle on dit énormément d'âneries irresponsables vis-à-vis de nos amis du Sud. Je m'explique : la mondialisation est un phénomène ambigu. C'est une sorte de Janus à double visage, parce que c'est à la fois une révolution industrielle et technologique porteuse d'enrichissement pour la moitié sud du monde qui était jusqu'à présent dans la désespérance économique. Elle a donc un côté positif, magnifique même. Mais la mondialisation c'est aussi une idéologie dévastatrice pour les cultures, les sociétés, une forme de barbarie assez rudimentaire. Il suffit de regarder certaines chaînes de télévision qui ne vous parlent que de la Bourse, c'est une forme de sous-culture, une idéologie qui est porteuse de déracinement et de désespérance.

Nous sommes quelques-uns à croire et à craindre que ces fous vont finir par mettre le feu au monde. On ne peut pas dévaster les sociétés de manière aussi brutale. Donc la mondialisation ce sont ces deux choses. Or si je suis prêt à lutter contre le deuxième aspect, contre la mondialisation idéologique, je ne veux pas qu'on lutte avec une sorte de pharisaïsme occidental contre le premier aspect de la mondialisation, celui qui permet de développer ce qu'on appelait autrefois le Tiers-monde. L'ancien militant tiers-mondiste que je suis ne va pas se plaindre aujourd'hui de ce que le produit national brut par habitant de la Corée ou de Singapour ait rattrapé celui des européens. Je ne vais pas me plaindre de ce rééquilibrage historique au profit des pays du Sud, même si c'est au détriment des pays du Nord. Il faut que les choses soient claires. Trop souvent quand j'entends mes amis occidentaux dénoncer la mondialisation, au fond je les entends parler et exprimer une sorte de nostalgie pour la période où la richesse était au Nord et la pauvreté au Sud. Or, si cet enrichissement ou ce rééquilibrage du Sud se fait par l'anglais, eh bien tant pis.

Je vais vous raconter très brièvement une petite histoire. A Nha Trang, une ville du Viêt Nam, qui est disons l'équivalent de Deauville, de Royan chez nous, j'ai rencontré une jeune vietnamienne. Elle a dix ans, elle vend des chewing-gums et des Coca-Cola sur la plage. Je l'ai connue en 1992. Je me suis assis à côté d'elle dans le sable. Elle m'a regardé dans les yeux puis elle m'a dit, en anglais : "*how old are you ?*" alors je lui ai dit mon âge. Ensuite elle m'a demandé "*are you married ?*" et puis après elle m'a dit en s'attachant à bien articuler "*how many children do you have ?*", puis elle m'a encore dit "*do you want a Coca-Cola ?*". Nous avons sympathisé et j'ai découvert qu'elle avait un cahier d'écadier caché sous son petit étal. Dans ce cahier, elle avait écrit en phonétique ces phrases en anglais, dont elle ne comprenait pas très bien le sens, mais dont elle savait que c'étaient des phrases qui permettaient d'amadouer le client, donc de gagner sa "croûte". Mais excusez-moi, sur cette plage de Nha Trang, pour cette petite fille, il y a des touristes venus de Taiwan, du Japon, de Chine ou de Thaïlande, et aussi, c'est vrai, quelques touristes français. Mais on parle d'abord anglais sur cette plage, et je trouve qu'il est très difficile de parler de Gustave Flaubert, de Marcel Proust ou de Victor Hugo à cette petite fille, en lui vantant la Francophonie. Cette histoire est évidemment métaphorique. Elle évoque la situation d'énormément de jeunes gens du Tiers-monde qui n'ont pas d'autre choix que l'anglais pour simplement s'arracher à la misère et pour gagner leur vie. A ces gens là, voyez-vous, il faut parler de mondialisation et de Francophonie avec énormément de discernement et de tact. Il ne faut pas dire n'importe quoi.

Le troisième paradoxe, c'est ce que j'appelle le paradoxe du ventriloque. Vous savez le ventriloque, c'est quelqu'un qui, sans bouger ses lèvres, fait parler une autre personne. Je vais vous parler assez brutalement. Je trouve qu'il y a chez nous, en France, beaucoup de gens qui, comme disait Prévert, sont chauves à l'intérieur du crâne. Ils croient qu'on peut défendre le français ou la Francophonie, sans s'intéresser de très près aux valeurs que le français transporte avec lui, sans s'intéresser au contenu. Il y a des gens qui croient que défendre la Francophonie, c'est uniquement affaire de procédé, de technique, de crédit, d'astuce, d'habileté, de bureaucratie. Ils jugent, pour le reste, que s'intéresser au contenu, aux valeurs, procède du romantisme, ou d'un humanisme désuet. Il y a des gens, en somme, qui sont valeureux francophiles et valeureux francophones au niveau du langage, mais qui dans leur tête, leurs neurones, leur pensée sont déjà mondialisés sans une version "Mac World", c'est-à-dire ralliés, en fait, à la civilisation du Coca-Cola, du Mac Donald.

Ces gens croient encore que le destin du monde peut être cela. Ils parlent un excellent français mais sont épatés par le spectacle des marchés financiers, des bourses, ou des Colloques de Davos. Je ne crois pas que cela soit possible. Je ne crois pas que la défense du français, quand on est québécois, béninois, togolais, camerounais, belge ou suisse, puisse se dispenser d'une interrogation sur les valeurs culturelles et morales. Pardonnez-moi si disant cela, je suis linguistiquement patriote et soucieux de cette passerelle vers l'universel que nous avons léguée au monde, soucieux de cette langue qui ne nous appartient plus mais qui est inséparable d'un certain contenu.

Pensez à l'Histoire ! Voyez le destin de la langue grecque face à l'empire romain, voyez comment le grec a survécu et même a triomphé de son vainqueur qui était militairement plus fort, à cause des valeurs dont ce langage était porteur. Voyez le destin de l'Islam dans la douce Andalousie musulmane du IX^e siècle, quand l'arabe rayonnait par la force de l'Islam. Le rayonnement d'une langue est inséparable du rayonnement de sa culture. Et le rayonnement d'une culture est inséparable des valeurs qu'elle défend, non pas hier, non pas du temps de Victor Hugo ou de Flaubert ou de Rousseau, ou de la Commune de Paris, ou de la Révolution, mais aujourd'hui. Quelles sont donc les valeurs qu'aujourd'hui nous mettons en avant dans nos sociétés ? Est-ce que c'est la justice ou l'inégalité ? Est-ce le cynisme ou l'espérance ?

Pour conclure, je voudrais simplement donner à nos amis qui viennent d'ailleurs le goût de visiter le Viêt Nam. Je vous encourage dès demain à louer une voiture ou à prendre un autobus et à descendre au sud par le col des nuages. Si vous avez le temps vous passerez Da Nang que les français appelaient Tourane et puis, beaucoup plus au sud, vous irez jusqu'à la base de Cam Hanh. C'était une base militaire très importante du

temps des Français, du temps des Américains, puis du temps des Soviétiques. Le site de cette immense baie évoque la puissance, la puissance militaire. En face de Cam Hanh, vous prendrez pourtant une petite route, et vous irez voir un modeste mausolée. Sur ce mausolée il y a écrit, en français, et seulement en français : “ Bienfaiteur et humaniste vénéré du peuple vietnamien ”. Ce mausolée c’est la tombe d’Alexandre Yersin, qui est comme vous le savez peut-être celui qui a isolé le virus de la peste, qui a été un grand amoureux du Viêt Nam, qui a introduit au Viêt Nam l’hévéa et le caoutchouc et qui est aujourd’hui encore vénéré par les Vietnamiens. Le contraste est saisissant entre cette base militaire qui s’effondre et ce petit mausolée, où tous les jours des Vietnamiens apportent des fleurs. Un bel exemple de valeurs francophones. Vous allez me dire que je retombe dans le patriotisme français ? Erreur : Yersin était suisse ! Nous sommes sauvés !

Coopération décentralisée et promotion de la Francophonie

Madame **Marie-Hélène FINAS** (France)

Ville de Lyon

Introduction

Mesdames, Messieurs,

Ces Assises mondiales d'Hué concluent les Assises régionales que l'AUPELF-UREF a organisées depuis un an dans différentes villes du monde, et la Ville de Lyon a été heureuse de vous recevoir dans ce cadre au mois de septembre. Certains d'entre vous ont pu alors juger du soutien de son maire, Monsieur Raymond Barre, à la cause francophone et de son plaidoyer pour une Francophonie cohérente et ouverte.

C'est donc en tant qu'élue de la Ville de Lyon que je vous parlerai de notre expérience de coopération décentralisée.

Préambule

Comme Monsieur Bernard Cassen l'a très justement souligné lors de la séance d'ouverture de ces Assises 1997, la Francophonie a besoin de stratégies et de fantassins.

Nous avons en effet entendu au cours de ces différentes tables rondes de très brillants stratégies. En ce qui me concerne, je présenterai l'expérience de la Ville de Lyon comme placée modestement du côté des fantassins dans ses actions concrètes.

La Francophonie, dans son inspiration la plus large, est omniprésente dans les actions internationales menées par la Ville de Lyon. Elles sont de trois ordres :

- Des relations avec les villes francophones à part entière, c'est le cas de Montréal et Genève, où la langue et la culture francophone sont les supports essentiels de la mise en œuvre de coopération multiple reposant sur une longue tradition d'échange.
- Les villes où la Francophonie a imprégné sensiblement l'histoire et la culture de leur pays d'attache : c'est le cas de Hô Chi Minh-Ville, Beyrouth et Deir El Qamar ainsi que plusieurs villes africaines, Abidjan, Bamako, Lomé, Ouagadougou.
- Les villes où l'on constate une grande francophilie et où la demande de formation et d'équipement pour la promotion de la langue française est forte. Ce sont les villes d'Europe centrale et orientale, comme Lodz en Pologne, Craiova en Roumanie, Erevan en Arménie.

Nous nous efforçons de répondre aux divers besoins exprimés par des relations de nature différente.

Démarche de la Ville de Lyon en faveur de la Francophonie

Celle-ci s'inscrit délibérément dans le cadre d'une coopération décentralisée, mais elle ne perd pas de vue la nécessaire cohérence avec les choix nationaux dont l'AUPELF-UREF est l'instrument privilégié. C'est dans ce sens que notre expérience avec Hô Chi Minh-Ville et les villes du Liban est significative.

Les actions

1. Au Viêt Nam

Une coopération décentralisée dans le cadre d'une convention signée avec l'AUPELF-UREF.

Historique

Au mois de janvier 1997, une délégation lyonnaise conduite par le premier Adjoint, Monsieur Christian Philip, ardent défenseur de la Francophonie du Continent américain à l'Asie, a rencontré son homologue, Monsieur Le Thanh Hai. Des premiers accords de

principes de coopération ont été alors signés, dans lesquels un paragraphe affirme la volonté de soutenir des classes bilingues existant dans divers établissements scolaires avec le concours de l'AUPELF-UREF.

En septembre 1997, lors des Assises qui se sont tenues à Lyon, la convention Ville de Lyon—AUPELF-UREF a été signée par Monsieur Raymond Barre, maire de Lyon et Monsieur Michel Guillou, Directeur général - Recteur de l'AUPELF-UREF, permettant le démarrage officiel de notre contribution à l'enseignement du français dans les classes d'une école primaire de Hô Chi Minh-Ville.

Cette initiative de la Ville de Lyon a créé un effet d'entraînement auprès d'autres collectivités locales de notre région qui, à leur tour, ont accepté de s'engager dans une démarche similaire. Des conventions de même nature ont été signées par le Conseil Général du Rhône, les villes de Villeurbanne et Saint Etienne.

D'autre part, parallèlement, deux écoles primaires, l'une vietnamienne, l'autre lyonnaise, se sont engagées à échanger des ouvrages scolaires, de la documentation pédagogique et à établir entre les enfants des relations épistolaires.

Expériences modestes, mais concrètes amorçant un courant de relations que d'autres actions à caractère plus “ utilitaire ” sont venues compléter.

Participation à la préparation du Sommet de Hanoi.

En ce qui concerne les adultes, nous avons reçu en partenariat avec l'Ambassade de France, pendant tout le mois de juillet, quinze Vietnamiens cadres, fonctionnaires, journalistes et interprètes devant jouer un rôle actif pendant le Sommet.

2. Au Liban

Programme “ Ecoles pour demain ” de L'AUPELF-UREF

Lorsque la Ville de Lyon a souhaité renouer avec la tradition de ses échanges avec le Liban, elle a naturellement pensé à mener une action spécifique en faveur de la Francophonie, tout particulièrement à Beyrouth et Deir El Qamar. Là aussi, nous avons agi au cours de l'année 1997.

Aujourd'hui, nous mettons tout en œuvre pour nous inscrire dans le programme “ Ecoles pour demain ” développé par l'AUPELF-UREF.

A l'instar de l'action menée en direction de Hô Chi Minh-Ville, des conventions seront prochainement signées et des relations privilégiées seront établies entre établissements scolaires lyonnais et libanais.

Parallèlement, nous mènerons une action concrète qui contribuera à la diffusion de la langue et de la culture française sur le territoire libanais. Il s'agit d'équiper la ville de Beyrouth en “ bibliobus ” (une bibliothèque itinérante) pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux ouvrages et documentation en langue française.

Perspectives

Pour affirmer notre volonté de promouvoir la Francophonie, nous nous sommes engagés à :

- Veiller au suivi et à la réalisation des actions entreprises ;
- Définir une politique générale aux deux extrémités de la formation, écoles primaires d'une part, enseignement supérieur, d'autre part. En effet, nous accueillerons dans les établissements supérieurs lyonnais des étudiants et boursiers étrangers ayant une connaissance approfondie de la langue française ou en cours d'apprentissage.

La Ville de Lyon travaille d'ailleurs dans ce sens en offrant chaque année des bourses d'étude à des chercheurs originaires de Canton, notre ville partenaire en Chine.

En menant ces différentes actions qui se concentrent délibérément sur la jeunesse de nos différentes villes partenaires, nous voulons véritablement apporter notre contribution aux avancées de la Francophonie de par le monde et investir sur l'avenir.

En conclusion, je soulignerai que ce type d'action à un niveau régional semble offrir une dimension optimale pour des relations durables, multiples et évolutives.

Dans le cadre de la mondialisation économique dont nous avons beaucoup parlé pendant ces Assises et les risques de “ dissolution ” des cultures qu'elle comporte, ces liens renouvelés de ville à ville, région à région doivent permettre de dépasser les jumelages traditionnels isolés et être pensés comme les véritables instruments d'une politique à long terme.

C'est ainsi que la Ville de Lyon conçoit son rôle : participer, à son échelle, à la définition nécessaire en effet, d'un grand projet pour la Francophonie.

ETUDES DE CAS

Donner une dimension régionale aux centres nationaux de formation

Monsieur Naoum YAKIMOFF (Bulgarie)

Secrétaire scientifique général de l'Académie des Sciences

A son origine, l'Institut Francophone d'Administration et de Gestion, mis en œuvre par l'AUFELF-UREF, est la réponse proposée par le multilatéral francophone à une demande présentée par la Bulgarie lors du 5^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage (Ile Maurice, 1993).

Sans faire l'historique détaillé de la création de cet établissement, rappelons simplement que dans le cadre du développement économique des pays d'Europe Centrale et Orientale, une forte demande s'est manifestée pour la formation des cadres gestionnaires, tant d'entreprises que d'administrations. Le principe ayant été retenu, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, par l'intermédiaire de son université des réseaux d'expression française (UREF), a très rapidement mis en place les moyens nécessaires à la réalisation d'un établissement de formation capable de former les cadres de haut niveau dont l'économie a besoin.

L'IFAG correspond à un besoin prioritaire de la société bulgare et des pays voisins, engagés dans une mutation qui appelle de vigoureux efforts de formation, visant à renforcer l'Etat de droit et le passage à l'économie de marché. D'ailleurs l'article 3 de la Convention d'implantation le rappelle. L'IFAG a pour objet :

- de former en langue française des spécialistes de haut niveau en gestion des administrations et des entreprises pour contribuer au développement des pays de la région ;
- de soutenir des projets d'études et de recherche — développement en relation avec les problèmes liés au développement des pays de la région et de favoriser l'émergence de jeunes équipes et de laboratoires associés à l'UREF.

La mission de l'IFAG

Véritable outil au service du développement de l'espace culturel et économique francophone, l'Institut a pour mission de former de futurs entrepreneurs et de cadres des organisations privées et publiques. Pour cela, l'IFAG offre des réponses concrètes de formation de niveau 3^e cycle universitaire (de type MBA), dans les domaines du management, de la gestion, du droit et de l'économie. Les études permettent de comprendre et de maîtriser les méthodes modernes de gestion. Elles ont également pour but de développer l'esprit d'initiative et de responsabilité.

Véritable centre d'excellence, avec ses formations initiales, continue, sur mesure, l'IFAG présente des atouts uniques : la pertinence de ses partenariats avec les entreprises et les réseaux scientifiques, l'approche pédagogique spécifique de ses intervenants universitaires et praticiens d'entreprise et, enfin, la dimension internationale de sa mission.

Fonctionnement académique

La durée des études est de deux ans. Les étudiants reçoivent à l'Institut un enseignement en cours et travaux pratiques à raison de vingt à vingt-cinq heures par semaine et doivent fournir un travail personnel important.

Cet enseignement vise essentiellement à donner, en français, une formation concrète réunissant les qualités traditionnelles de la formation universitaire et celles des grandes écoles de gestion.

Les étudiants ayant satisfait aux exigences de la formation reçoivent un diplôme de l'Institut, le Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies (DEPA) et un diplôme d'Etat français, de 3^e cycle, le Diplôme d'Etudes supérieures Spécialisées : Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises (DESS-CAAE), délivré par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'Université de Nantes.

Les enseignements sont assurés par des professeurs des Universités du Consortium et des professeurs bulgares. Les missionnaires désignés par les établissements du consortium assurent les cours sous forme de modules intensifs donnés par périodes de quinze jours. Le Consortium d'appui de l'IFAG est composé des établissements suivants : Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, Ecole Nationale d'Administration Publique de Montréal, Université de Liège, Université Montesquieu Bordeaux IV, l'IRGAE de Bordeaux, l'Université de Paris I, l'Institut international d'administration publique de Paris, l'Institut Commercial de Nancy, l'Institut d'Administration des entreprises de Nantes.

L'IFAG a ouvert ses portes en octobre 1996. A l'occasion de sa deuxième rentrée universitaire, l'Institut accueillera soixante-quinze étudiants représentant onze nationalités (Algérie, Bénin, Bulgarie, Congo, Haïti, Macédoine, Moldova, Liban, Roumanie, Slovaquie, Viêt Nam). Dans cet ensemble, les étudiants bulgares sont majoritaires et les étudiants originaires des pays de l'Europe du Sud-Est représentent un peu plus de 80 % de l'effectif.

On trouve à la tête de l'Institut, un Conseil d'administration de quatorze membres : le Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF, des personnalités des pays de la région, des représentants du Consortium, le Directeur de l'Institut. Le Président du Conseil d'administration est une personnalité du pays d'accueil.

En conformité avec la vocation régionale de l'Institut, le concours d'entrée pour l'année universitaire 1997-98 a été organisé le même jour dans huit centres répartis sur un total de six pays adhérents ou non à la Francophonie (Sofia, Véliko Tarnovo, Bucarest, Chisinau, Bratislava, Skopje, Haïti).

La formation première des étudiants est très variée : ingénieurs, sciences, droit, économie, lettres, médecine, agronomie. Beaucoup viennent des filières francophones et des lycées de langue française de la région.

Ainsi, la formation en management donnée à l'IFAG, comparable à celle des MBA américains, apporte aux étudiants une double compétence très prisée sur le marché du travail et particulièrement utile dans le contexte actuel des pays de l'Europe centrale et orientale.

L'Institut est un maillon important d'une chaîne de formation originale constituant un système efficient d'enseignement en français, ininterrompu.

Grâce à ce réseau d'établissements, un vivier de jeunes professionnels se constitue progressivement créant ainsi des conditions favorables au développement d'un véritable espace économique francophone.

Méthodes pédagogiques

L'enseignement est dispensé suivant des méthodes pédagogiques combinant la formation théorique de base et les applications : méthode des cas, visites d'entreprises, simulation et jeux d'entreprises, projets. La formation requiert la participation active de tous les étudiants et l'assistance à l'ensemble des cours et travaux pratiques est obligatoire.

Les stages sont également obligatoires. Ils sont intégrés dans la scolarité et permettent une mise en application des enseignements de gestion. De façon à les préparer à la recherche d'emploi, les étudiants qui bénéficient pour cela d'une assistance, sont invités à trouver leur stage par eux-mêmes.

Les méthodes actives d'enseignement, les stages, les échanges qui s'établissent entre les enseignants universitaires ou professionnels et les étudiants de nationalités et de formations diverses, confèrent une richesse particulière à la formation donnée à l'IFAG.

Développements

Parmi les projets de développement, nous retiendrons deux axes importants :

- un programme d'échanges d'étudiants entre l'IAE de Nantes et l'IFAG, soutenue par la Région des Pays de la Loire, permettra dans quelques mois, l'envoi d'étudiants en stage dans des entreprises pour une période de six mois.

Ce programme a pour but de faciliter l'acquisition d'une expérience professionnelle internationale et de créer les relations propices au développement d'échanges économiques.

- La création d'une école doctorale avec l'appui du Consortium d'Universités. Les étudiants de l'IFAG sélectionnés pourront entreprendre des recherches en préparant leur thèse suivant un système de co-tutelle. Une partie de cette recherche sera effectuée dans l'une des universités du Consortium. L'objectif est de former les Professeurs de sciences de gestion pour les Universités de la région. Ceux-ci prendront à terme le relais, à l'IFAG, des Professeurs du Consortium.

En conclusion, l'IFAG est investi d'une mission importante de formation de futurs responsables d'organisations publiques et privées des pays d'Europe centrale et orientale. Le but est certes, la transmission de savoirs, mais nous insistons aussi sur le savoir-faire et le savoir-être. Indépendance, forte personnalité et éthique font des étudiants de l'IFAG des hommes et des femmes capables d'affronter de façon positive les turbulences économiques et les défis auxquels sont confrontés les pays de la région de l'est dans un contexte de mondialisation des échanges économiques.

Je ne voudrais pas terminer sans exprimer mes remerciements à la dynamique équipe de l'IFAG qui m'a aidé à construire cet exposé.

Une banque au service d'une région

Monsieur **Lansina BAKARY** (Sénégal)

Directeur général du Centre africain d'études supérieures en gestion

1. Présentation de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Missions et objectifs de la BCEAO

La *BCEAO* est la Banque Centrale commune de sept Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui forment l'Union Monétaire Ouest Africaine (*UMO.A*)⁷⁶ le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali le Niger, le Sénégal et le Togo. Au terme d'un traité datant de 1962, elle jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur le territoire de l'ensemble de ces Etats.

La monnaie émise, le franc CFA, est convertible. Elle bénéficie à cet effet de l'appui de la République française, dans le cadre d'un accord de coopération conclu globalement avec les Républiques membres de l'*UMO.A*. Les modalités de son concours sont définies par une convention dite " Convention de Compte d'Opérations ".

La Banque Centrale a également pour mission de mettre en œuvre la politique monétaire des Etats membres de l'Union définie par le Conseil des Ministres. Cette politique monétaire vise à assurer la sauvegarde de la valeur de la monnaie commune et à pourvoir au financement de l'activité et du développement économique des Etats de l'Union.

Par ailleurs, la Banque Centrale définit la réglementation applicable aux banques et établissements financiers et exerce à leur égard des fonctions de surveillance. Dans ce cadre, la Commission Bancaire, créée le 24 avril 1990 et présidée par le Gouverneur de la

⁷⁶ Les sept pays de l'UMOA ont été rejoints en 1997 par un huitième membre, la Guinée Bissau.

BCEAO, est chargée de veiller à l'organisation et au contrôle du système bancaire dans l'*UMOA*. La *BCEAO* assure le Secrétariat de la Commission Bancaire.

Enfin, la Banque Centrale assiste, à leur demande, les Gouvernements des Etats de l'Union dans leurs relations avec les institutions financières et monétaires internationales et dans les négociations qu'ils entreprennent en vue de la conclusion d'accords financiers internationaux.

S'agissant en particulier des relations des Etats avec le Fonds Monétaire International (*FMI*), la Banque Centrale assure le rôle d'agent financier, en vertu des dispositions de la Convention du 24 septembre 1981 signée entre elle et les Etats membres.

Dans ce cadre, l'Institut d'émission assiste les Etats dans les domaines de la définition et du suivi de l'exécution des programmes d'ajustement ainsi que de la gestion de la dette. Il apporte également son concours dans la conception, l'harmonisation et l'application de textes relatifs à la réglementation des relations financières extérieures. C'est dans ce cadre notamment qu'il assure, pour le compte des Etats, l'établissement de leurs balances des paiements.

Parallèlement à ces missions, les pays membres de l'*UEMOA* participent à d'autres projets sectoriels dans le cadre de la Zone Franc :

- l'intégration des marchés d'assurances et de Prévoyance Sociale, qui vise à assainir et redynamiser les sociétés d'assurances et les instituts de prévoyance sociale. Les actions d'harmonisation requises ont été codifiées dans les Traités instituant respectivement la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (*CIMA*), signé en juillet 1994, et la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (*CIPRES*), signé le 21 septembre 1993 ;
- l'harmonisation du droit des affaires, qui vise à adapter les législations régissant l'activité économique aux mutations de l'environnement économique et à susciter un environnement juridique et judiciaire sécurisant pour les opérateurs économiques nationaux et étrangers. Cette harmonisation est conduite dans le cadre du Traité de l'*OHADA* signé entre les pays de la Zone Franc le 17 octobre 1993. L'*UEMOA* bénéficiera des avancées de cette harmonisation.
- Pour accomplir efficacement sa mission, la *BCEAO* dispose d'un réseau composé d'une Agence principale dans chacun des Etats membres de l'Union, ainsi que d'Agences Auxiliaires, d'un dépôt de billets et d'un bureau extérieur à Paris.

2. De l'UMOA à l'UEMOA

Cinq principes caractérisent l'*UMOA* :

- la convertibilité des monnaies de la zone à une parité connue et fixe (sauf les billets qui sont inconvertibles en dehors de la zone, pour éviter les sorties non enregistrées de capitaux) ;
- la libre transférabilité des monnaies à l'intérieur de la zone ;
- une réglementation bancaire et de change commune ;
- la mise en commun des réserves de change ;
- une politique monétaire commune.

Ses règles de fonctionnement sont :

- une obligation de centraliser 65 % des réserves de change extérieur au “ compte d'opérations ” auprès du Trésor français ; en contrepartie, celui-ci assure la convertibilité du franc CFA en francs français ;
- des règles de politique monétaire strictes, axées sur :
 - le plafonnement des concours de la *BCEAO* aux gouvernements à 20 % de leurs recettes fiscales de l'année précédente ;
 - le respect d'un minimum statutaire de 20 % pour le taux de couverture monétaire (rapport entre les avoirs extérieurs bruts de la Banque Centrale et ses engagements monétaires) avec, en cas de dérapage pendant plus de trois mois, l'obligation de revoir l'expansion de la masse monétaire et les plafonds de crédits accordés par la *BCEAO*.

La politique monétaire est appliquée sur une base régionale (le taux de couverture monétaire est calculé à l'échelle de la zone) mais les instruments de programmation (les plafonds de crédit au secteur public et au secteur privé) restent nationaux et sont mis en place au cas par cas.

Les pays signataires du Traité de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (*UMOA*) ont jusqu'ici mené leur stratégie de développement en empruntant une même voie marquée par l'existence d'une monnaie commune et la mise en place d'une politique monétaire unique. Ce système, qui prévaut depuis plus de trois décennies, a produit des résultats

positifs. Toutefois, il n'a pas empêché la profonde crise économique des années 1980, qui a affecté les pays de la zone. La situation demandait donc de nouvelles réponses, à chercher dans l'expérience acquise et l'analyse des difficultés rencontrées.

La qualité de l'instrument monétaire n'a pas empêché en effet l'apparition de difficultés de trois ordres qui, en s'accroissant et s'alimentant mutuellement, sont devenues de véritables contraintes au développement des Etats membres de la zone. Il s'agit :

- d'abord de la marginalisation progressive de la zone dans les échanges commerciaux mondiaux, face à la dynamique du commerce international ;
- ensuite, des difficultés à générer une véritable intégration par les échanges à l'intérieur de la zone malgré l'existence d'une monnaie commune ;
- enfin, de la persistance des déséquilibres macro-économiques graves qui ont frappé des économies vulnérables à la suite notamment de la dégradation de l'environnement international.

Les marges de manœuvre offertes par des évolutions conjoncturelles favorables jusqu'au début des années 80 n'ont, en effet, pas été mises à profit par les Etats membres pour renforcer l'intégration de leurs économies, ni pour diversifier leurs exportations. L'intégration économique a fait du surplace, alors que chaque jour qui s'écoule confirme qu'il n'y a guère d'autre voie de sortie de la crise pour les pays de la région et du continent.

Les chiffres, pourtant, sont éloquentes : depuis des années, les échanges réciproques des pays africains stagnent à moins de 8 % de leur commerce extérieur global. Au sein même de la *CEDEAO*, ils dépassent, selon les statistiques officielles, à peine 5 % des échanges extérieurs des Etats membres.

C'est dans ce contexte que les Chefs d'Etat de l'*UMO.A* ont chargé en 1990 le gouverneur de la *BCEAO* de leur soumettre une nouvelle stratégie de relance de l'intégration économique des Etats membres, exploitant l'atout que représente leur monnaie commune, ainsi que les acquis des organisations sous-régionales auxquelles participent les Etats membres. Le Gouverneur a institué à cet effet un groupe de travail réunissant des opérateurs économiques, des experts officiels, des banquiers, des universitaires des Etats membres ainsi que des représentants des partenaires au développement. Les propositions soumises aux Chefs d'Etat à la lumière des suggestions

de ce groupe de travail visent à renforcer la compétitivité des économies en redynamisant le processus d'intégration grâce à :

- l'organisation de la convergence et l'harmonisation de leurs législations fiscales, douanières et financières ;
- la création d'un marché financier régional ;
- l'unification des espaces économiques nationaux dans le cadre d'une union douanière opérationnelle ;
- la mise en œuvre de politiques sectorielles communes efficientes au sein de cet espace économique unifié.

Les stratégies requises à cette fin ont été consignées par le gouverneur dans son rapport sur l'intégration économique que les Chefs d'Etats ont adopté lors de leur septième sommet tenu le 2 juillet 1992 à Dakar. A cette occasion, les Chefs d'Etat avaient pris un acte transformant l'*UMO.A* en Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (*UEMOA*). Ils ont instruit le Gouverneur de leur soumettre un projet de traité et de mettre en chantier les études sectorielles requises pour la matérialisation de la stratégie d'intégration.

Objectifs de l'UEMOA

Conçu comme un complément au Traité de l'Union Monétaire, le Traité de l'*UEMOA*, signé le 10 janvier 1994 à la veille de la dévaluation du franc CFA, s'appuie sur la communauté de monnaie existante pour établir une union économique opérationnelle ayant pour finalité l'émergence dans la zone, d'un espace véritablement intégré au triple plan juridique, économique et financier au sein duquel seront assurés une totale liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ainsi que le droit de résidence et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée.

Plus spécifiquement, et de manière additionnelle aux objectifs définis, notamment en matière monétaire dans le Traité de l'*UEMOA*, le Traité de l'*UEMOA* poursuit essentiellement cinq objectifs :

- le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;

- la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'un dispositif de surveillance multilatérale ;
- la création entre les Etats membres, d'un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux et le droit d'établissement, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;
- l'institution d'une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et de politiques communes ;
- l'harmonisation des législations des Etats membres, et particulièrement du régime de la fiscalité, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun.

Au-delà des objectifs du Traité, permettez-moi de m'attarder quelques instants sur deux spécificités.

La première réside dans le fait que, de tous les schémas sous-régionaux africains d'intégration, *l'UEMOA* est celui qui va le plus loin en matière de supranationalité. On le constate au niveau des objectifs énumérés en ce qui concerne le dialogue des politiques économiques. Ensuite, à l'article 6 qui affirme la supranationalité des actes de *l'UEMOA* par rapport aux actes nationaux. En réalité, l'accent mis sur la supranationalité, et tout l'arsenal juridique mis à la disposition de l'Union pour la renforcer, traduisent à quel point, l'enjeu est important pour les Etats membres : chacun d'eux s'oblige à lier son destin à celui des autres pour inverser la tendance à la régression économique dans laquelle ils sont entrés depuis les années soixante-dix, et accroître la capacité de leurs économies afin de leur permettre, au cours du siècle prochain, de participer à l'économie mondiale en partenaires importants et efficaces.

La deuxième spécificité est soulignée dans le préambule du Traité instituant *l'UEMOA*. Les Chefs d'Etat signataires y affirment “ leur détermination à se conformer aux principes d'une économie de marché ouverte, concurrentielle et favorisant l'allocation optimale des ressources ”. Ce choix procède de la prise de conscience qu'une intégration par l'ouverture sur les marchés extérieurs est préférable à une intégration par le repli sur soi.

La stratégie arrêtée par l'UEMOA pour la réalisation de ses objectifs s'articule autour de trois axes principaux :

- l'unification des espaces économiques nationaux ;
- la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques nationales ;
- la mise en œuvre de politiques sectorielles communes dans les secteurs vitaux pour le développement économique et social des Etats membres.

La mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre aux pays membres de l'Union, de renouer avec une croissance durable, et de contribuer substantiellement au développement économique.

Les perspectives de croissance et de développement offertes par le schéma d'intégration de l'UEMOA sont assurément considérables. De la matérialisation de ce schéma dépendront, dans une large mesure, l'insertion harmonieuse de nos Etats dans les échanges internationaux marqués par une compétition plus âpre que jamais, et l'instauration des conditions d'une croissance saine et durable.

La réussite de l'UEMOA est cependant subordonnée à l'implication effective, dans sa mise en œuvre, de l'ensemble des parties prenantes, en particulier des populations et des opérateurs économiques, appelés à être les vrais acteurs du processus d'intégration économique. La Chambre Consulaire Régionale qui sera installée à Lomé, et le Comité Inter-Parlementaire, assureront avec l'appui de la Commission, cette importante mission de promotion de l'idéal d'intégration en vue de susciter la participation de nos populations.

A la question de savoir pourquoi l'UEMOA devrait réussir là où toutes les tentatives précédentes d'intégration économique régionale ont échoué, Monsieur Charles Konan Banny, Gouverneur de la BCEAO répond :

Nous construisons l'intégration économique sur une réalité, celle de l'Union Monétaire Ouest Africaine : nous avons une monnaie unique, trente ans d'expérience de gestion commune. Il existe donc entre les Etats des "germes de convergence". La politique monétaire mise en œuvre par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) fonctionne : cette expérience a permis aux gouvernements d'assimiler, de longue date, l'habitude vertueuse du respect de la discipline qu'exige la prise de décisions collectives opérationnelles.

Grâce à l'Union Monétaire, l'UEMOA dispose donc d'un socle solide sur lequel bâtir l'Union économique. Compte tenu de tous ces éléments, il nous était facile d'avoir une approche véritablement pragmatique de l'intégration. D'autant que nous avons travaillé à l'élaboration du Traité constitutif de l'UEMOA avec toutes les forces vives de nos pays : "opérateurs économiques, universitaires, hauts fonctionnaires, banquiers.

3) La BCEAO et le renforcement des capacités en Afrique

Le Traité de l'UEMOA inclut des objectifs de développement des ressources humaines dans une perspective d'intégration régionale par le biais de diverses stratégies dont la création d'institutions communes d'enseignement supérieur et de formation professionnelle permettant dans certains domaines le rassemblement des moyens que les Etats membres mettent en œuvre de façon dispersée.

Les besoins d'intégration et de renforcement des capacités de gestion dans notre sous-région se trouvent davantage accrus par la globalisation de l'économie mondiale qui exige des économies nationales plus compétitives, ce qui requiert des entreprises plus efficaces et efficaces opérant à partir d'espaces économiques viables.

C'est pourquoi, comme stratégie d'accompagnement à l'ensemble de ses actions en faveur de la croissance et du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a mis en place une politique de formation destinée non seulement à ses propres agents, mais également aux cadres des banques, des administrations économiques et financières de la sous-région et des entreprises de la sous-région.

Cette politique de formation est mise en œuvre à travers le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) et le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG).

3.1. Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB)

En vertu de l'article 23 du Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO.A), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est habilitée à participer à l'enseignement des techniques bancaires et à la formation du personnel des banques et établissements de crédit.

En application de cette disposition et pour répondre aux directives du Conseil des Ministres, la *BCEAO* a mené, à l'époque, une enquête auprès de l'ensemble des établissements de crédit et des administrations économiques et financières. Les résultats de cette enquête laissaient apparaître que l'ouverture du Centre répondait à un besoin réel et impérieux. C'est ainsi que le *COFEB* a été créé en avril 1977, pour répondre non seulement à la politique d'africanisation des cadres de la *BCEAO* mais aussi au besoin de perfectionnement des ressources humaines du système bancaire et des administrations économiques et financières.

Le *COFEB* est un établissement d'enseignement professionnel de haut niveau ayant pour vocation de former et de perfectionner :

- les agents de la Banque Centrale ;
- les cadres des banques et établissements financiers de l'*UMOA* ;
- les cadres des services économiques et financiers des Etats membres de l'*UMOA*.

Des cadres des Banques Centrales des pays non membres de l'*UMOA* peuvent accéder à la formation au titre des cycles longs du *COFEB*, à la demande de ces institutions. C'est le cas de la Banque Centrale de Guinée (Conakry) qui envoie régulièrement depuis plusieurs années une ou deux candidatures aux cycles longs du *COFEB*. C'est également le cas de la Banque Centrale de Djibouti qui a eu à solliciter le Centre à titre de cette même formation. En outre, certaines sessions de courte durée sont ouvertes à tous les pays francophones d'Afrique sub-saharienne.

Au-delà de l'amélioration des compétences techniques adaptées aux réalités de la sous-région, le *COFEB* vise à instaurer un langage commun entre ces cadres d'origines géographiques et professionnelles diverses afin de favoriser la cohérence des politiques de développement qu'ils sont appelés à mettre en œuvre à l'intérieur des Etats et dans l'ensemble de la sous-région.

Les programmes du *COFEB* portent essentiellement sur la gestion financière et monétaire, la gestion publique, et l'analyse macro-économique. Ils sont répartis en trois cycles :

1. *Les cycles longs* : d'une durée de dix-huit mois (dont douze mois de cours et six mois de stage pratique au sein des banques et administrations économiques et financières> ils comprennent le niveau " encadrement supérieur " et le niveau " encadrement moyen ". Le niveau encadrement supérieur est ouvert aux candidats titulaires de la maîtrise en Sciences Economiques, Juridiques et Politiques ou tout autre diplôme équivalent. Le niveau encadrement moyen est ouvert aux titulaires du baccalauréat, du diplôme universitaire de Technologie, du Brevet de Technicien Supérieur et Brevet Professionnel de Banque. Les candidats accèdent au *COFEB* soit par voie de concours (pour les agents de la Banque Centrale) soit sur dossier pour tous les autres, sur proposition de leurs institutions d'origine.

Les diplômes délivrés au terme de la formation sont reconnus par le Conseil Africain et Malgache pour L'Enseignement Supérieur (*CAMES*) comme équivalents au Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (*DESS* de Gestion Bancaire) pour l'encadrement supérieur, et au Brevet de Technicien Supérieur (*BTS* de Gestion Bancaire) pour l'encadrement moyen.

2. *Les cycles courts de perfectionnement* : les activités de cycle court portent sur l'organisation des séminaires et des sessions de formation de courte durée (une à cinq semaines) à l'intention des banques, des administrations économiques et financières et de la Banque Centrale, ainsi que les actions de perfectionnement et de recyclage en faveur du personnel de l'Institut d'émission.

3. *Les sessions spécialisées* : elles sont ouvertes à l'occasion des concours internes organisés par la Banque Centrale et pour les sessions d'immersion de certains agents nouvellement recrutés. Selon les cas, la durée de cette formation varie entre six et neuf mois.

Les activités du *COFEB* sont essentiellement financées par la *BCEAO* qui, en plus de la gratuité des enseignements, met à la disposition des administrations publiques de chaque Etat membre de l'*UMO.A*, cinq (5) bourses d'études par an.

Un comité scientifique composé d'éminentes personnalités du monde bancaire, des administrations économiques et financières ainsi que des universités africaines et françaises, est chargé de la définition des programmes de formation et de l'examen des candidatures aux cycles longs. Ce comité présidé par le Vice-Gouverneur de la *BCEAO*, est un organe consultatif auprès du Gouverneur de la *BCEAO*. Le Directeur du *COFEB*, est chargé de la mise en œuvre des programmes du Centre.

Pour la réalisation de certaines actions de formation, le *COFEB* bénéficie de l'appui pédagogique ou financier de certains partenaires tels que l'Institut du *FMI*, l'Institut de Développement Economique (*IDE*) de la Banque Mondiale, la Banque de France, le Bureau International du Travail (*BIT*), la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique "African Capacity Building Foundation" (*ACBF*) et la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (*CNUCED*), notamment. Un programme conjoint de renforcement des capacités des Centres de formation de la *BCEAO* et de la *BEAC* est actuellement en cours d'exécution, sur financement de l'*ACBF*. Un programme d'appui aux structures de financement décentralisées est également en cours de réalisation avec le *BIT*.

L'exemple du *COFEB* est une démonstration concrète des avantages qui peuvent être tirés de la gestion communautaire des activités de formation dans un domaine aussi spécialisé que la gestion bancaire et l'analyse macro-économique :

1. Au plan matériel et financier

La gestion communautaire des actions de formation permet la réalisation d'une économie d'échelle en terme de coût-rentabilité de la formation, la dotation en matériel pédagogique les plus performants, grâce à des moyens plus importants, ainsi qu'une capacité de mobilisation des ressources financières internes et externes en faveur des activités de formation.

En outre, l'acquisition d'une notoriété sur le plan international et la présomption de discipline et de sérieux permettent d'obtenir la confiance des partenaires et facilitent la coopération au niveau international avec d'autres institutions de formation ou de renforcement des capacités.

2. Au plan pédagogique

Dans ce domaine, les atouts portent sur la capacité de mobilisation de personnes ressources les plus qualifiées sur les plans interne et externe, le brassage d'expériences de stagiaires venus d'horizon divers, la constitution d'un pôle régional d'excellence. De plus, l'adaptation de la formation aux réalités locales et l'harmonisation des méthodes de travail renforcent la création d'un esprit de communauté et d'équipe favorable à la mise en œuvre des projets communautaires.

Perspectives d'avenir du COFEB

Le *COFEB*, en tirant les leçons de ses deux décennies d'existence, a jugé nécessaire de réorienter ses actions autour de certains axes principaux que sont :

- l'intégration de la politique de formation de la *BCEAO* dans une approche globale de développement des ressources humaines, avec pour objectif la modernisation de la gestion et du fonctionnement de la Banque Centrale ;
- la contribution du Centre au renforcement des capacités d'expertise des administrations et des banques, par le développement des actions de courte durée ;
- la confirmation de sa vocation à être un pôle régional d'excellence en matière de formation bancaire et d'analyse macro-économique au service des Etats africains.

Dans cette perspective, les activités de formation de haut niveau co-financées par les partenaires du *COFEB*, à l'instar du programme ACBF/BCEAOIBEAC, seront privilégiées. Des réflexions sont également en cours pour le réaménagement des programmes ainsi que de la durée des formations de cycle long en vue de mieux inciter notamment les institutions financières à inscrire leurs agents.

3.2. Le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)

Créé par la défunte Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (*CEAO*) pour renforcer les capacités de gestion dans la région, le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (*CESAG*) a été ouvert en 1985. Le *CESAG* s'est progressivement établi une

réputation régionale en s'imposant comme la principale grande Ecole de Management en Afrique Francophone au Sud du Sahara. Les principaux diplômes délivrés par l'école sont reconnus par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (*CAMES*) et sont équivalents au DESS et au MBA.

La rigidité de la tutelle de la *CEAO* et l'inefficacité de la gestion interne ne favorisaient pas la pérennité de l'institution. Cette situation a conduit à la dissolution de la *CEAO* en mars 1994 et à la liquidation du *CESAG* en avril 1995.

Motivée par la volonté de sauvegarder autant que possible les acquis de la *CEAO* en matière de coopération et d'intégration régionales, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (*BCEAO*), en accord avec les autorités de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (*UEMOA*) et pour leur compte, a repris le *CESAG* en novembre 1995 et décidé de le pérenniser en tant qu'outil communautaire de renforcement des capacités de gestion en lui assurant une forte stabilité financière. Pour ce faire, la *BCEAO*, mettant à profit les leçons des différents audits effectués au *CESAG* durant les années de difficultés, a restructuré l'institution de manière à la doter d'une large autonomie de gestion (Conseil d'Administration souverain) et à lui imprimer une forte orientation marché (objectif d'autofinancement). Il faut souligner que la tutelle de la *BCEAO* n'est qu'un relais provisoire dont le *CESAG* devra s'affranchir à terme pour se développer en tant qu'institution pleinement autonome.

Mission et objectifs du CESAG

Tel que stipulé dans l'Accord Constitutif le créant, le *CESAG* a pour vocation première d'assurer la formation et le perfectionnement des dirigeants et cadres au service des entreprises publiques et privées et des administrations publiques et parapubliques des Etats membres.

Son objectif fondamental est de doter la sous-région d'un nombre suffisant de gestionnaires de haute qualité rompus aux techniques modernes de gestion et de conduite du personnel attaché à la fonction économique.

Les objectifs spécifiques poursuivis par le *CESAG* s'inscrivant dans le cadre de sa vocation et de son objectif fondamental sont les suivants :

1. Organiser et promouvoir des programmes de formation :

- de gestion de niveau post-universitaire, de longue durée ;
- de gestion pour tes cadres supérieurs, de courte durée ;
- la formation des formateurs dans les divers domaines de la gestion.

2. réaliser toutes les études sur les problèmes de gestion liés à l'amélioration des capacités institutionnelles et au développement socio-économique et technologique des Etats membres.

3. Créer ou adapter au contexte africain, développer, diffuser les nouvelles techniques de gestion capables d'améliorer le rendement des secteurs économiques des Etats membres.

4. Devenir un centre international d'information, de documentation et de conseil dans les divers domaines de la gestion et de la formation du personnel attaché aux entreprises et aux administrations.

5. Collaborer avec les institutions nationales régionales et internationales œuvrant directement ou indirectement dans une des activités susmentionnées.

Liaison de l'enseignement aux réalités africaines

Un élément central dans la démarche du *CESAG* est l'effort d'adaptation de ses enseignements aux réalités africaines. Cet effort se matérialise par l'utilisation délibérée de professionnels, l'introduction de stages dans les programmes longs et à travers les activités de consultation et de recherche.

Les nouvelles orientations stratégiques arrêtées à l'issue de la reprise par la BCEAO sont ordonnées selon les principaux axes suivants :

- le positionnement stratégique du CESAG ;
- le développement institutionnel et l'adaptation des programmes de formation ;
- l'autonomie financière.

1. Positionnement stratégique

Dans le souci d'éviter toute duplication et toute concurrence injustifiée des structures de formation à la gestion dans la sous-région, le *CESAG* s'est positionné comme une institution de formation post-universitaire. Il occupe ainsi une place à part dans le système de l'enseignement supérieur de la sous-région. Il se présente comme complémentaire des institutions existantes avec lesquelles il s'efforce de constituer un réseau d'institutions partenaires dans un souci d'intégration régionale.

Les candidats retenus au *CESAG* ont, au minimum le niveau de la maîtrise et occupent des postes de responsabilité. La formation vise à les doter des compétences

cognitives et comportementales leur permettant d'agir avec un minimum d'efficacité dans le contexte africain. Elle utilise des méthodes *andragogiques* (pédagogie des adultes) permettant, aux participants entre autres, de capitaliser sur leurs expériences.

Le *CESAG* se distingue aussi par le caractère communautaire de sa formation. Ce caractère communautaire est développé par l'usage de méthodes pédagogiques faisant appel à l'expérience des participants et au travail de groupe. En effet, ces stratégies pédagogiques encouragent et facilitent l'échange d'expériences entre étudiants des différentes nationalités de la sous-région, et permettent ainsi l'émergence d'un cadre de référence commun. La formation de ce cadre de référence commun est aussi favorisée par la composition multinationale du corps professoral qui facilite considérablement l'accès de l'institution aux expériences de gestion de chacun des pays de la sous-région.

Le *CESAG* doit renforcer sa vocation régionale et acquérir très vite une dimension internationale. Dans le souci d'éviter toute duplication et toute concurrence injustifiée avec les structures de formation du continent, il continuera de se positionner comme une institution de formation post-universitaire ; ce qui lui permettra d'occuper une place à part dans le système de l'enseignement supérieur en Afrique. Il se présentera ainsi comme complémentaire aux institutions existantes et s'efforcera de constituer avec celles-ci un réseau d'institutions partenaires dans un souci d'intégration régionale.

Le *CESAG* doit retrouver très rapidement son renom de centre d'excellence en gestion de réputation internationale. Pour cela son image doit être associée à celle de qualité.

La dimension internationale sera parachevée par l'introduction de l'enseignement en anglais. Un programme de cours intensif sera mis en place dès la prochaine rentrée, étendu à tous les stagiaires, avec la perspective de l'enseignement de certaines disciplines en anglais pour permettre le bilinguisme intégral en l'an 2000.

2. Développement institutionnel

Le *CESAG* devra s'inspirer constamment des expériences européennes et nord américaines dans un effort systématique de se forger une identité originale et une reconnaissance internationale tout en s'adaptant au contexte africain. Cette démarche implique l'adoption d'une nouvelle culture institutionnelle. A ce titre d'exemple, une telle culture privilégierait les cours par petits groupes et les études de cas par rapport aux cours magistraux. Une pédagogie plus interactive devra donc être développée.

Grâce à des accords de coopération avec d'autres institutions de formation et de financement, des séjours et des stages à l'extérieur seront multipliés pour améliorer quantitativement et qualitativement l'expérience pratique. Ces séjours externes doivent être intégrés aux programmes de formation.

3. Autonomie financière

La pérennité du *CESAG* passe par son autonomie financière qu'elle peut progressivement acquérir. Par un recrutement de qualité par l'exploitation judicieuse de ses infrastructures et autres investissements en matière de formation qu'il faudra réhabiliter et renforcer, le *CESAG* pourra très vite améliorer le volume de ses ressources propres. Ainsi, outre les revenus tirés des divers programmes qui seront revus et réadaptés grâce à une programmation par objectifs et appuyés par un vaste plan de marketing, d'autres centres de production et de profit seront redynamisés. Ce sont la recherche, la consultation, le centre de langues, l'audiovisuel, le centre informatique, la résidence et le restaurant.

L'adaptation des programmes devra tenir compte :

- du regain d'intérêt pour un management efficace des entreprises et organisations africaines dans un contexte de concurrence ;
- des mutations technologiques ;
- de l'intérêt des bailleurs de fonds en ce qui concerne l'intégration économique des pays africains et la gestion de l'environnement ;
- de l'intérêt des bailleurs pour le développement en Afrique des missions d'audit et contrôle dans le but de garantir la sécurité et l'efficacité de l'aide au développement ;
- du besoin de plus en plus important des programmes de formation professionnelle à caractère opérationnel ;
- des projets sectoriels d'intégration en cours dans la région, telles que : la Centrale des Bilans, le Système Comptable Ouest Africain (*SYSCO.4*) et l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (*OHAD.4*), le marché financier régional, etc.

- des réformes des systèmes de santé en cours et d'une meilleure gestion des Services de Santé ;
- des réformes en matière de décentralisation, nécessitant des programmes de renforcement des capacités des collectivités territoriales et des élus locaux.

Cette révision sera réalisée essentiellement à travers :

- une restructuration des contenus des programmes ayant pour objectif d'adapter leur contenu et les matériels didactiques actuels aux changements récents intervenus au niveau de l'environnement et de la demande de formation ;
- un rééquilibrage des contenus des programmes visant une répartition optimale du volume horaire entre les disciplines actuelles et nouvelles des programmes et entre les tronc communs et les spécialisation ;
- la diversification des programmes, c'est-à-dire l'introduction de nouvelles filières après les résultats positifs d'une étude de faisabilité selon deux approches, à savoir, l'approche thématique ou l'approche sectoriel ;
- la délocalisation de certaines activités de formation notamment en formation permanente pour les rapprocher des marchés.

Ce projet d'adaptation des programmes requiert des efforts considérables, notamment sous forme d'études à mener pour connaître les implications des évolutions de l'environnement sur la demande de formation en gestion.

Le renforcement des capacités internes

Le *CESAG*, qui se veut un centre d'excellence, doit être bâti sur les compétences distinctives du corps professoral, du personnel d'appui pédagogique et du personnel administratif. Le plan stratégique prévoit donc des opportunités et des moyens pour renforcer les compétences des enseignants, des personnels para-pédagogiques et du personnel administratif du *CESAG* grâce, notamment, à des plans de formation et de recyclage.

La coopération internationale

Si le CESAG est une école solidement ancrée dans les réalités africaines, il n'en demeure pas moins que cette école doit s'ouvrir le plus largement possible à d'autres réalités pour éviter la sclérose et se développer en tirant profit des autres expériences. Pour ce faire, le CESAG a conçu et mis en œuvre une politique cohérente et efficace de coopération avec les différents partenaires.

La coopération doit être un instrument au service du développement du CESAG. Son objectif général est de permettre au CESAG de s'insérer de manière durable dans un réseau régional et international d'institutions partenaires possédant des compétences spécifiques et pouvant lui apporter des formes diverses d'expertise et de ressources dans sa quête de l'excellence. En aucun cas elle ne saurait être une simple réaction aux sollicitations et priorités d'autres acteurs.

La coopération doit permettre de réaliser plusieurs objectifs et notamment :

- d'apporter l'appui du CESAG aux institutions nationales de formation à la gestion ;
- de développer les échanges entre institutions poursuivant des objectifs similaires, comparables ou complémentaires ;
- de promouvoir les échanges d'étudiants, de professeurs et d'experts ;
- de contribuer à l'autonomie du CESAG au plan pédagogique et financier en renforçant ses capacités et en assurant le financement de nouveaux investissements.

4. Conclusion

De sa mission originelle d'institut d'émission, la Banque Centre des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a évolué rapidement ces dernières années pour devenir une instance de propositions et d'impulsion de projets communautaires dans le but de promouvoir le développement social et économique des Etats membres de l'UEMOA. Le COFEB et le CESAG apparaissent dans ce cadre comme des institutions de formation de haut niveau, complémentaires, avec pour objectif la formation d'une élite économique au service du développement et de l'intégration régionale.

La BCEAO apparaît sous ce rapport, comme l'institution par excellence de l'intégration et du développement de la région de l'Afrique de l'Ouest.

Une initiative politique, un rapprochement des savoir-faire : l'Université de l'Océan Indien

Monsieur **Patrick HERVE** (La Réunion)

Président de l'Université de La Réunion

Le contexte général :

Dans les années soixante la zone sud-ouest de l'Océan Indien était constituée d'un ensemble de cinq entités bien distinctes à statuts différents. Madagascar, ex colonie française avait retrouvé son indépendance dès le début de la décennie ; l'archipel des îles Comores était toujours sous dépendance française ; les îles Seychelles et l'Ile Maurice (à laquelle est rattachée Rodrigues) étaient sous dépendance anglaise après avoir été un temps sous dépendance française. Ces ensembles très différents par la taille de leur population, la superficie de leur territoire et leur composition ethnique étaient toutefois “ liés ” entre eux, par la langue française et/ou les divers créoles relativement proches du français.

La France avait développé une Université relativement importante et de qualité à Madagascar. Cette université était attractive pour les jeunes de cette zone. La Réunion avec son école de Droit devait au cours de la décennie ouvrir un institut supérieur de Lettres et un institut supérieur de sciences alors que Maurice développait des enseignements supérieurs à caractère plus professionnel.

C'est au cours de cette période que l'on a pu percevoir les premiers prémices d'une université de l'Océan Indien à travers les discours de leaders politiques de Madagascar et de La Réunion. Les projets évoqués ne manquaient pas d'utopie, puisqu'on parlait alors d'une université “ éclatée ” sur l'ensemble des cinq “ sites ” avec de grands pôles spécifiques en chaque lieu (exemple : tout l'enseignement médical en un lieu, tout le

scientifique en un autre, les sciences de la mer en un troisième etc.). Ce schéma ne prenait pas en compte les flux de chaque pays et leurs attentes en besoin de formation, somme toute assez différents. Le rapport de population est actuellement de 1 à 20 entre La Réunion et Madagascar et de un à 180 entre les Iles Seychelles et Madagascar...

Le concept, séduisant pour les pays démunis d'infrastructure d'enseignement supérieur est resté ancré longtemps dans les mémoires.

Tout au début des années soixante-dix, l'accession à l'indépendance des Comores (sauf Mayotte qui vota son rattachement à la France à une forte majorité) des Seychelles et de Maurice, puis les changements politiques à Madagascar, ont conduit à l'émergence de politiques de formations supérieures propre à chacun des Etats. C'est ainsi que le paysage universitaire a considérablement évolué.

A Madagascar les centres universitaires de province se développent ; à Maurice l'université voit le nombre de ses formations augmenter ; aux Comores le centre d'enseignement supérieur de formation des maîtres prend corps ; à La Réunion le centre universitaire créé en 1971 laisse la place en 1982 à une université française pluridisciplinaire de plein exercice. Seule la république des Seychelles en raison de sa faible population (60 000 habitants) ne développe pas alors d'enseignement supérieur véritable.

Pendant près de 20 ans les collaborations universitaires se sont tissées mais, pour l'essentiel, par les établissements eux-mêmes en dehors de soutiens politiques directs ou affirmés. A travers l'AIRODO (pour la recherche), la COPESOI (pour l'enseignement supérieur) puis l'AUFELF-UREF, des réseaux de chercheurs et d'universitaires se sont mis en place et ont permis quelques actions communes timides.

C'est à l'occasion d'un colloque d'experts, mandatés par la Commission de l'Océan indien (COI) en 1989, aux Seychelles, que le concept de l'Université de l'Océan Indien (UOI) a été réaffirmé comme un outil nécessaire au développement de la recherche et de la formation supérieure dans la zone sud ouest de l'Océan Indien.

Le principe d'une Université de l'Océan Indien a ainsi été affirmé au sommet des chefs d'Etat de la COI en mars 1991 à Tananarive. Il restait alors à créer la structure d'experts propres à analyser la situation et à formuler des propositions.

Dès 1992, chaque pays nommait des coordonnateurs nationaux qui dès lors purent travailler avec l'appui de quelques expertises préliminaires financées par divers bailleurs de fonds internationaux. Il aura fallu près d'un quart de siècle pour obtenir un véritable affichage politique...

Les principes retenus :

Dès les premières réunions, de travail, il fallut s'attacher à faire oublier le concept d'une nouvelle Université avec, en particulier, ses murs et sa gestion autonome, qui viendrait s'ajouter aux ensembles existants déjà largement développés. Cette étape difficile franchie, les experts ont pu travailler sur trois principes fondamentaux élaborés par les pays membres de la COI.

- mener des actions communes dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- structurer des réseaux mettant en relation les institutions de formations existantes, sur la base de leurs compétences propres ou des besoins communs de formations identifiés.
- aider les pays membres de la COI qui ne disposent pas encore d'entité universitaire, à se doter de structure en matière d'enseignement supérieur, correspondant à leurs besoins d'encadrements prioritaires.

Ce concept ainsi posé, l'UOI apparaît non pas comme un établissement d'enseignement supérieur en tant que tel, venant se substituer ou dédoubler des structures existantes, mais comme une coordination de l'action des universités existantes.

Il s'agit bien d'un système de réseaux d'institutions de formation et de recherche destiné à :

- dynamiser des synergies entre les institutions concernées ;
- faciliter une meilleure mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs ;
- promouvoir la diffusion des savoirs essentiels pour le développement social, culturel et économique des pays membres de la COI notamment par la mise en place de quelques filières de formations originales, propres au contexte et aux enjeux de développement de ces pays.

Plusieurs expertises préalables ont permis d'identifier avec précision tous les organismes de recherche, tous les organismes de formations supérieures et les

potentialités globales des universités de la zone (six à Madagascar, une à Maurice, une à La Réunion).

Une analyse approfondie des diverses expériences conduites de part le monde a pu être communiquée aux experts nationaux (université du pacifique Sud et Université des Indes Occidentales en particulier). Elle a pu être confrontée aux résultats du colloque de mars 1994 à Praia (Cap Vert) qui avait largement abordé le problème de l'enseignement supérieur dans les petits états insulaires. Dès 1992 les coordonnateurs ont préparé une phase d'expérimentation (qui a débuté en 1993) axée sur cinq actions pilotes :

- la formation des formateurs de base,
 - la formation aux échanges commerciaux ACP-CEE,
 - la formation aux biotechnologies,
 - la formation à la gestion hôtelière,
 - la protection des zones côtières.

Le bilan de ces actions en terme pédagogique, financier organisationnel et décisionnel à largement contribué à la proposition finalement retenue par les experts :

- l'Université de l'océan Indien ne peut-être qu'un SYSTEME DE RESEAUX qui préserve l'existence et les actions de partenariats (déjà largement développés) des structures universitaires de l'océan Indien.

- l'UOI a une mission fondamentale : promouvoir la diffusion des savoirs essentiels pour le développement économique, social et culturel des pays de l'océan Indien.

- l'UOI a trois objectifs stratégiques :

- favoriser la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs au sein de la zone.
- permettre l'accès des étudiants aux cursus de formation supérieure (techniques et professionnelles incluses) délivrés dans les pays de la COI.
- répondre aux besoins communs de formation tertiaire et de recherche non couverts et qui ne peuvent être mis en place par un seul acteur.

- l'UOI a quatre objectifs spécifiques :

- enseignement en formation initiale et continue, recherche ;
- faciliter l'échange des étudiants, enseignants et chercheurs ;
- informer l'ensemble des institutions membre, des activités réalisées dans chaque pays membre ou conduites en coopération bilatérale ;
- aider les pays non dotés de structures universitaires à faire émerger les dispositifs propres à leurs besoins d'encadrement prioritaire.

L'Organisation proposée

Partant du principe qu'il fallait obtenir le maximum d'efficacité du dispositif tout en recherchant une simplification administrative, la proposition a été arrêtée sur une structure légère à trois niveaux :

- un *conseil d'administration* (douze membres, cinq représentants des Etats, cinq représentants académiques, un secrétaire général et un directeur général) ;
- un *comité de gestion* (six membres : le directeur général, un représentant des structures académiques par pays) ;
- un *directeur général*

L'essentiel de leurs attributions seraient les suivantes :

Le conseil d'Administration :

C'est l'instance décisionnelle qui doit assurer la cohérence des actions avec les orientations politiques des états membres, (voir de la COI elle-même) et leurs contenus dans le contexte général des projets. Il doit également arrêter ses décisions en cohérence avec les contraintes budgétaires imposées par les bailleurs de fonds (Etats, Union Européenne, UNESCO, etc.).

Il doit fixer les thèmes prioritaires, valider les budgets prévisionnels et mandater, le comité de gestion pour l'exécution des programmes. Il évalue les actions et contrôle le directeur général.

Le conseil d'administration doit se réunir une à deux fois par an. Ses décisions sont prises à la majorité avec voix prépondérante du président en cas de partage des voix.

La présidence du conseil d'administration est tournante. Elle est assumée pour deux ans par un des représentants académiques du Conseil d'administration.

Le Comité de gestion :

Il reçoit un mandat d'exécution de la part du Conseil d'administration et dans le cadre de ce mandat à compétence sur la gestion et le contenu des actions. Il assure les contacts avec les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Il est en relation avec la COI et assure la cohérence avec les conditions de financement imposées par les bailleurs de fonds.

Il prépare le budget prévisionnel et rédige des recommandations à l'attention du conseil d'administration en particulier dans le cadre des équivalences de diplômes. Il assiste le directeur général qui le préside.

Le mandat des membres académiques de ce comité est fixé à cinq ans, pour assurer une continuité.

Le Directeur général :

Il préside le comité de gestion organe exécutif permanent du Conseil d'administration. Il soumet chaque année les comptes de l'année précédente de l'UOI à l'approbation du Conseil d'Administration. Il exerce le contrôle administratif et financier de l'ensemble des activités de l'UOI et s'assure de l'exécution des programmes.

Le Directeur Général est nommé parmi les professeurs de l'enseignement supérieur qui ont déjà assumé des responsabilités de gestion de type universitaire. Son mandat est de trois ans renouvelable une fois.

Ce schéma retenu, il a été décidé, sur proposition de la Réunion, (conseil Général et Conseil Régional) que la Direction Générale serait basée à Saint-Denis de la Réunion, les collectivités locales prenant directement en charge les frais de bureau (local essentiellement), le Directeur Général étant alors recherché au sein des quatre autres Etats membres.

La situation au mois de septembre 1997

A ce jour, chaque pays a désigné ses représentants au sein du Conseil d'Administration. Il faut toutefois noter que certaines nominations sont anciennes et nécessiteront une nouvelle désignation de la part des Etats. Une procédure de recrutement du Directeur Général a été lancée par la COI. Elle est en phase d'analyse.

La Commission européenne a décidé d'accorder pour les trois années à venir un premier crédit de 1,925 MECU (avril 1997) pour permettre :

- la mise en place d'une banque de données formation/recherche ;
- l'élaboration de programmes de formations dans trois domaines : environnement, gestion, nouvelles technologies ;
- la formalisation d'accords entre institutions de formations ;
- l'octroi de bourses à des formateurs de la région ;
- la détermination de thèmes de recherche prioritaires ;
- la mise en place de systèmes de suivi ;
- l'établissement de structures de collaboration avec le secteur privé
- l'ouverture de formations ciblées par une mise à niveau linguistique.

Le financement accordé permet de recruter un collaborateur scientifique et un secrétaire comptable (outre le Directeur Général). Près de la moitié du financement sera réservée à des bourses de stages de formation et/ou de recherche.

En guise de conclusion

Même si nous sommes encore bien loin de l'objectif que s'étaient fixé les experts nationaux, à la fois en terme de délais et d'actions à conduire, nous pouvons dire que l'université de l'Océan Indien, dans son concept de réseau essentiellement francophone, est en passe de naître. Souhaitons simplement que son évolution et son développement ne soient pas à l'image de sa gestation. Nos pays en ont trop besoin.

SYNTHESE

Monsieur **Eric NABAJOTH** (Guadeloupe)

Professeur à l'Université Antilles Guyane

Le rapport thématique relatif au développement d'une approche régionale avait permis de faire ressortir dix recommandations principales. Sans qu'il soit besoin de les reprendre, elles peuvent se regrouper autour de quelques thèmes principaux :

- passer d'un espace linguistique à un espace de développement économique social et culturel tout en évitant l'instauration d'un processus de " francisation ",
- mettre en place une politique de formation régionale, laquelle devant être observée et évaluée,
- créer un environnement médiatique facilitant la circulation des hommes et des ressources et débouchant également sur la mise en place de structures adéquates.

La diversité avérée de l'espace francophone a fait qu'en permanence, l'interrogation sur la région est revenue. Ceci ne doit pas surprendre lorsqu'on se rappelle qu'il s'agit d'un effort visant à transformer une réalité virtuelle en un objet concret. La Table ronde 6 relative à l'approche régionale laisse apparaître les mêmes préoccupations.

Dans sa communication, Jean-Claude Guillebaud, jouant le rôle du " fou ", en profite pour énoncer ce qu'il considère comme les trois paradoxes : le paradoxe colonial, le paradoxe impérial et le paradoxe du ventriloque. Au travers de ces trois métaphores, il explique la conversion progressive d'un sceptique à l'idée de la francophonie, laquelle ne se veut pas enfermement. A cet égard, reviennent quelques idées transversales aux différentes tables rondes : la langue française n'appartient plus à la France ; la nécessité

de prendre en compte les avatars de la mondialisation pour tenter d'effectuer un rééquilibrage ; la nécessité de s'intéresser aux valeurs véhiculées par la langue.

L'essentiel des travaux de la table ronde a été constitué par des études de cas. Deux grands thèmes se dégagent de ces études. D'une part, elles permettent d'examiner le processus de mise en place des aires de formation. D'autre part, elles permettent d'examiner la contribution de différents partenaires (une collectivité française, une démarche institutionnelle, un organisme bancaire) à la mise en place d'un dispositif de formation.

I. La politique des aires de formation

A travers l'exemple de l'Institut Français d'Administration et de Gestion (IFAG) sis en Bulgarie et celui de l'Université de l'Océan Indien, nous sommes confrontés à deux démarches assez différentes l'une de l'autre.

A. L'IFAG, une tentative de mise en place d'une formation pour l'Europe de l'Est.

A travers trois objectifs clairement identifiés, l'IFAG débouche sur la mise en place d'une structure sollicitant une grande diversité de partenaires.

Dans un espace politique en plein renouvellement, en phase de transition démocratique, le système de formation se voit fixer des objectifs prioritaires. D'une part, il entend participer à l'élaboration du nouvel état de droit. D'autre part, il veut également porter sa contribution au développement économique et politique. Enfin, il se fixe aussi pour mission de participer à la formation des cadres.

La structure mise en place se veut appropriée à ces objectifs. Elle entend œuvrer à la mise en place de formations de troisième cycle. C'est dire qu'elle laisse de côté la formation de base pour se situer à un haut niveau d'exigence. Pour ce faire, elle choisit également une stratégie de partenariat avec des universités européennes. Cette stratégie est facilitée par la mise en place d'un consortium d'appui, technique bien connue de l'AUPELF-UREF, et qui a déjà été utilisée dans d'autres zones géographiques. Enfin, on peut noter l'utilisation de la technique des co-tutelles de thèses, laquelle permet l'association de deux directeurs de thèse de nationalité différente.

C'est donc d'une ouverture sur l'espace francophone au niveau supérieur qu'il s'agit, avec des enseignements ciblés et des structures qui ont vocation à se renforcer. La démarche qui prend naissance dans l'Océan Indien est sensiblement différente.

B. Vers l'Université de l'Océan Indien

Il s'agit ici d'un projet qui tend à s'affirmer progressivement tout en évoluant dans son contenu. Parti du principe d'une université éclatée il débouche aujourd'hui sur une véritable université virtuelle dont le siège se trouverait à la Réunion et qui viserait à rassembler l'ensemble du potentiel universitaire présent dans l'Océan Indien.

Le projet va bénéficier de l'appui, tout à la fois de la Commission de l'Océan Indien et de l'Union européenne. En l'occurrence, il s'agit non pas de multiplier les campus, mais de mettre en place une structure de coordination dotée d'une structuration administrative légère, chargée tout à la fois : d'impulser des actions communes ; d'œuvrer à la création de réseaux ; d'aider les partenaires les plus défavorisés de la région.

Ainsi s'élabore une démarche qui, ayant un appui régional et un appui communautaire, tente d'investir dans la technologie pour vivifier la mise en place de réseaux de communication tout en apportant un soutien logistique aux plus faibles de la région.

Le débat autour de ces deux expériences montre que si le type de partenariat qui est présenté est nécessaire, il convient de ne pas oublier ce que de nombreux intervenants appellent la " Francophonie de base ". On retrouve là encore des remarques formulées dans différentes Tables rondes. La prise en compte de la Francophonie de base participe de l'idée qu'il convient aussi de s'intéresser au quotidien des populations, qui ne sont pas toutes dans les mêmes relations par rapport au français. La question des publications scientifiques reviendra également dans les débats. Les difficultés à trouver des espaces de publication en Francophonie sont rappelées, au moment même où de plus en plus nombreux sont ceux qui parlent du français comme langue de la science et de la technologie.

Ainsi, il en ressort que l'aire de formation, au delà d'expériences intéressantes, doit être imaginée depuis la base jusqu'à l'échelon le plus élevé. Elle peut se doter d'une grande diversité d'instruments : consortium d'appui, co-tutelles de thèses, investissements multimédias, partenariat avec différentes structures de formation. Elle peut également multiplier les partenariats, fussent-ils extérieurs à la région, pour renforcer la coopération régionale. Elle doit se doter de ses instruments de vulgarisation de la recherche et mieux utiliser ceux qui existent actuellement.

II. La diversité des partenariats et le développement de l'approche régionale.

A travers deux exemples, là aussi il a été possible d'examiner la diversité des stratégies de partenariat dans le cadre du développement d'une approche régionale. Avec l'exemple de la ville de Lyon, il a été possible de mettre en exergue les tentatives d'intervention d'une collectivité française dans le cadre de la coopération décentralisée. Avec l'exemple de la Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest, c'est de la participation d'un partenaire financier dont il est question.

A. La ville de Lyon et la coopération décentralisée

La ville de Lyon, en l'espèce, utilise des possibilités ouvertes pour la décentralisation en France pour, dépassant le cadre d'une politique de jumelage, tenter une ouverture internationale dans le cadre de la Francophonie. La stratégie élaborée consiste à se doter d'instruments diversifiés d'intervention fonction des trois cibles identifiées par les opérateurs : les villes francophones, les villes imprégnées par la Francophonie, les villes francophiles.

Compte tenu de ces cibles prioritaires, des actions diversifiées sont mises en œuvre s'adressant à différents pays. C'est d'ailleurs à ce titre que la ville se lance dans une politique de formation et de préparation des cadres vietnamiens pour le sommet de la Francophonie.

Les débats reprennent en compte la question des jumelages. On voit apparaître l'idée selon laquelle il serait nécessaire de mettre en place "un jumelage touristique francophone sans ingérence". Cette proposition trouve sa source dans l'idée qu'une telle démarche génère des échanges qui, ultérieurement, favoriseraient des échanges plus fournis dans le cadre de la Francophonie.

A signaler, cependant, que les questions de coopération décentralisée ne se posent pas forcément dans les mêmes termes juridiques et politiques dans les DOM. Ceux-ci, en effet, non seulement disposent d'une réglementation particulière (loi de décentralisation, circulaires Fabius et Chirac, etc.), mais en plus interviennent dans des zones où un certain nombre de compétences qui leur seraient nécessaires ne sont plus aux mains de la Métropole, mais aux mains de l'Europe (c'est le cas par exemple, pour ce qui concerne la politique de la mer). C'est dire que la Table ronde 6 n'a pas épuisé les débats relatifs aux possibilités et aux limites de la coopération décentralisée.

B. La Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, une banque au service d'une région

L'exemple de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest est symbolique d'une volonté d'utiliser la monnaie, issue de la colonisation, aux fins d'élaborer un projet de regroupement francophone. C'est sur cette base que se forment, successivement, l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain, le Système de comptabilité africaine ainsi que la Bourse des valeurs. Ce mouvement organisationnel traduit la volonté de construire tous les instruments permettant de constituer un marché global.

Dans le même temps, autour du développement des affaires, se développe aussi l'enseignement des langues des affaires. Ceci permet, par ailleurs, une inscription concrète dans le plurilinguisme.

Ainsi, l'instrument financier et monétaire prend toute sa place dans l'élaboration d'une démarche régionale. Peu de discussions ont eu lieu autour de cette question.

En définitive, la Table ronde 6 a montré que le développement des approches régionales s'effectue autour de démarches multiformes tenant compte de la grande diversité de situations. Cependant, si l'on veut se rappeler les discours tenus dans la plupart des Tables rondes, la Francophonie, c'est aussi coordonner la diversité.

